

**Cartographie des risques de corruption : Lonsdale - Juin 2022**

Processus concerné	Description de la situation à risques	Evaluation du risque avant mesures remèdes	Mesures remèdes existantes	Evaluation du risque après mesures remèdes	Plan d'actions éventuel	Délai
Gain d'un contrat client	Un commercial de l'entreprise offre un cadeau ou un avantage à l'éventuel donneur d'ordre afin de sécuriser le contrat	80% de l'activité de l'entreprise se faisant avec des grands donneurs d'ordre soumis à la loi SAPIN II et faisant l'objet d'un appel d'offres compétitif au cours duquel une charte éthique doit être signée avant même de concourir, ce risque est très limité. Par ailleurs, 85% de l'activité de l'entreprise se fait en France et son activité export est principalement faite en Europe de l'Ouest, pays où l'indice de corruption est faible	1 - Le code de conduite remis à tous les salariés dans leur kit d'embauche affiche la tolérance zéro de l'entreprise envers ses pratiques 2 - Les principaux managers commerciaux ont complété la formation en ligne de la BPI 3 - L'éventuel cadeau devrait être remboursé via note de frais or ces dernières ne sont remboursées que sur présentation de facture, visa du supérieur hiérarchique et du CFO	Risque faible	Recommuniquer de manière annuelle sur la politique à destination de tous les salariés - à faire en même temps que la mise en place du dispositif de signalement	juil-22
Passation d'une commande	Un acheteur perçoit un avantage personnel d'un fournisseur pour lui commander des biens ou services au dessus du marché	Deux types d'achats existent dans l'entreprise : - les frais généraux contrôlés intégralement par le CFO - les achats dits de production, qui sont composés essentiellement de prestations intellectuelles et créatives de faible valeur unitaire dont les commandes sont passés au niveau de chaque dossier client par les chefs de projets. Sur les achats dits de production, le risque est faible compte de la taille de chaque commande. Sur les frais généraux, le risque est nul dans le sens où sa mission ainsi que son intérêt personnel (bonus + valeur de ses actions) sont étroitement corrélé à la rentabilité de l'entreprise	1 - Le code de conduite remis à tous les salariés dans leur kit d'embauche affiche la tolérance zéro de l'entreprise envers ses pratiques 2 - Chaque facture de production doit être approuvée par le patron de la BU qui serait susceptible de déceler un prix anormal ainsi que par le contrôle de gestion qui la comptabilise - chaque facture de frais généraux est approuvée par le donneur d'ordre - toute facture de production ou de frais généraux > 20K€ est contrevalidée par le CFO 3 - Tous les patrons de BU et le CFO sont incentivés sur la rentabilité de l'entreprise et de leur division, agrégats qui sont suivis tous les mois au regard du budget de l'année, rendant difficile de comptabiliser des factures anormales dans les comptes de l'entreprise	Risque faible	Recommuniquer de manière annuelle sur la politique à destination de tous les salariés - à faire en même temps que la mise en place du dispositif de signalement	juil-22